

# LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET 2020



## ANNULATION DES EPREUVES

Pour la session 2020, les épreuves écrites et l'épreuve orale sont supprimées et remplacées par la prise en compte des notes du contrôle continu obtenues par l'élève sur les disciplines concernées.



## OBTENTION DU DNB : CALCUL DES POINTS

Le diplôme du DNB est délivré :

- sur la base du livret scolaire par l'évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, compétences et culture, sur 400 points.
- sur la moyenne des moyennes des deux premiers trimestres obtenues durant l'année scolaire de 3<sup>e</sup>, dans les disciplines des épreuves habituelles (Français sur 100 points, Histoire-Géographie sur 50 points, Mathématiques sur 100 points, Sciences sur 50 points), soit un total de 300 points

TOTAL DNB / 700 points

## OBTENTION DU DNB ET MENTIONS



Pour obtenir le DNB, il faut donc obtenir au moins 350 points.

La mention Assez bien est accordée à partir de 420 points.

La mention Bien est accordée à partir de 490 points.

La mention Très bien est accordée aux élèves qui obtiennent 560 points et plus.

## JURY DU DNB ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

La délivrance du DNB relève de la délibération du jury qui se base sur le bilan de cycle 4 et sur les résultats obtenus par le candidat dans les disciplines concernées.

**Les résultats seront publiés le vendredi 10 juillet en fin de journée.**